



Laurent Mucchielli, L'invention de la violence. Des peurs, des crimes, des faits, Paris, Fayard, 2011 ", et Laurent Mucchielli, Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française, Paris, La Dispute, 2014

Nicolas Sembel

► **To cite this version:**

Nicolas Sembel. Laurent Mucchielli, L'invention de la violence. Des peurs, des crimes, des faits, Paris, Fayard, 2011 ", et Laurent Mucchielli, Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française, Paris, La Dispute, 2014. Revue européenne des sciences sociales (Cahiers Vilfredo Pareto), 2014, 52 (2), pp.270-275. 10.4000/ress.2911 . halshs-01115579

HAL Id: halshs-01115579

<https://shs.hal.science/halshs-01115579>

Submitted on 20 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Laurent MUCCHIELLI, 2011, *L'invention de la violence. Des peurs, des crimes, des faits*, Paris, Fayard, 340 p. & Laurent MUCCHIELLI, 2014, *Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française*, Paris, La Dispute, 193 p.

Nicolas Sembel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/2911>
DOI : 10.4000/ress.2911
ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 27 novembre 2014
Pagination : 270-275
ISBN : 978-2-600-01866-1
ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Nicolas Sembel, « Laurent MUCCHIELLI, 2011, *L'invention de la violence. Des peurs, des crimes, des faits*, Paris, Fayard, 340 p. & Laurent MUCCHIELLI, 2014, *Criminologie et lobby sécuritaire. Une controverse française*, Paris, La Dispute, 193 p. », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 52-2 | 2014, mis en ligne le 17 décembre 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ress/2911> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.2911>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Librairie Droz

Laurent MUCCHIELLI, 2011,
*L'invention de la violence. Des peurs,
des crimes, des faits*, Paris, Fayard,
340 p. & Laurent MUCCHIELLI, 2014,
*Criminologie et lobby sécuritaire. Une
controverse française*, Paris, La
Dispute, 193 p.

Nicolas Sembel

- 1 La lecture de ces deux nouveaux ouvrages de Laurent Mucchielli sur son thème de prédilection est à recommander pour au moins deux raisons. La première est le niveau de synthèse qu'ils atteignent : visiblement, Mucchielli, comme d'autres à un moment donné de leur carrière, maîtrise parfaitement la pédagogie de son propos sociologique dans toutes ses dimensions, empirique, statistique, méthodologique, théorique, épistémologique, historique, politique et, inévitablement, polémique. L'une de ses plus grandes qualités de chercheur est d'ailleurs de faire preuve d'un indéniable courage pour lutter sur le terrain de la demande sociale si friande de violence et de criminologie. Et la création d'un Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux à Marseille au début du *xxi*^e siècle restera, quoi qu'il advienne, une des plus belles réponses sociologiques qu'il soit possible d'adresser à cette demande, pour la travailler sociologiquement.
- 2 Les deux ouvrages sont construits de la même manière, et présentent une succession de thèmes actuels éclairés historiquement. La démarche est également la même : Mucchielli s'appuie sur l'histoire et la sociologie pour légitimer son engagement dans le registre du politique au sens large du terme, incluant les « peurs », lequel registre écrase les deux domaines abordés, la violence et la criminologie. *L'invention de la violence*

est divisé en 3 parties, chacune introduite par un chapitre historique : la dénonciation de la construction de l'insécurité par les politiques et les médias, le plaidoyer pour le bilan des faits sur les violences et délinquances en France, un élargissement pour comprendre l'évolution de la société française. La conclusion insiste sur l'impasse de la « guerre à la délinquance », qui fonde au contraire le projet de la criminologie.

- 3 *Criminologie et lobby sécuritaire* se focalise sur une « controverse française » (2^e partie, 50 pages), fortement contextualisée historiquement et internationalement (1^{re} partie, 90 pages). Mucchielli s'appuie sur la période 1870-1914 où criminologie, hygiénisme et eugénisme sont liés ; et 1880-2000 où, conséquence de ses « mauvaises fréquentations », la criminologie est « non-institutionnalisée ». Enfin, une comparaison internationale, notamment avec l'exemple québécois, achève de caractériser selon l'auteur l'impossibilité d'une criminologie comme science fondamentale, opératrice comme par magie d'une « multidisciplinarité » de façade. C'est dans ce contexte qu'a émergé en France en 2008 un « lobby » dirigé par Alain Bauer, grand maître du Grand-Orient de France de 2000 à 2003, longtemps adhérent du Parti socialiste puis conseiller personnel sur la sécurité de l'ancien Président Nicolas Sarkozy et réputé proche de l'actuel Premier ministre Manuel Valls, cherchant à fonder une criminologie d'État, en contrôlant institutionnellement la production des statistiques et des connaissances sur la délinquance ; la formation initiale et continue dans ce domaine ; et la recherche en criminologie via la création par arrêté, le 13 février 2012, d'une section du Conseil national des universités (la 75^e) – arrêté abrogé le 6 août de la même année.
- 4 Les passages qui scandent les six chapitres des deux premières parties de *L'invention...*, les plus sociologiques selon nous, sont à cet égard exemplaires. Recontextualisation de la délinquance des mineurs : « selon les études, les pays et les questionnaires, de 70 à 90 % des jeunes déclarent avoir commis un acte de délinquance au cours de leur vie », d'où l'existence d'un considérable « tri sélectif » de la part des policiers puis des juges (*L'invention...*, p. 54-55). Critique du lien immigration et délinquance : les étrangers sont aussi peu délinquants que les nationaux, mais « plus lourdement sanctionnés » (*ibid.*, p. 87). Baisse inaperçue des homicides, également non-perçus comme « crimes de proximité » : dans 80 à 85 % des homicides étudiés, la victime et l'auteur se connaissaient » (*ibid.*, p. 142-144). Même caractéristique de proximité et d'inter-individualité pour les viols, de plus en plus dénoncés et non pas en augmentation. « Remarquable stabilité » (*ibid.*, p. 165) des atteintes aux personnes et aux biens, dont 90 % sont des agressions sans coup(s) porté(s), et de 98 à 99 %, sans arme. « Puissants mécanismes » (*ibid.*, p. 188) de judiciarisation des pauvres et de non-judiciarisation des riches, notamment à travers l'exemple de la fraude fiscale, « contrôle moral » des infractions des premiers et « dépénalisation » (*ibid.*, p. 198) de celles des seconds ; en résumé : « les classes sociales favorisées tendent à s'absoudre entre elles lors même qu'elles ne pardonnent rien aux autres » (*ibid.*, p. 203). La même verve synthétique anime les chapitres plus « généraux » sur l'histoire (premiers chapitres de chacune des 3 parties), l'État, la justice, les médias, l'école, la consommation, la ghettoïsation ; ainsi que la très éclairante annexe « technique » sur la mesure de la délinquance.
- 5 La seconde raison en faveur de la lecture de ces deux ouvrages est leur lien mutuel, plus fort qu'il n'y paraît, et que ne le manifeste l'intention même de leur auteur. Leur lecture successive montre à l'évidence que le premier décrit l'invention de la violence, c'est-à-dire l'invention du problème ; et que le second décrit l'invention de la solution, c'est-à-dire l'invention de la criminologie. Ce lien intrinsèque établi, la compréhension

des deux ensembles de phénomènes, déjà très claire lorsqu'elle est exposée séparément dans chaque ouvrage, devient limpide. Les deux constructions sociales, de la violence et de la criminologie, se développent et se légitiment mutuellement. Plus on parle de violence, sans précautions, ni guillemets, etc., plus on libère d'espace pour la réponse criminologique. L'exemple de la violence scolaire, qui pourrait faire l'objet d'une étude à part entière, est à cet égard aussi symptomatique qu'effrayant. La criminologie scolaire potentielle qui s'annonce risque d'être l'un des prochains grands combats de la sociologie. Plus le problème de la violence est grossi, plus la criminologie s'impose comme la réponse simple et efficace. Si la violence appelle la criminologie, celle-ci la nourrit en retour. La criminologie crée le crime. Cette vérité sociologique ancienne et incontestable, depuis la définition de Durkheim (« Nous ne réprouvons pas un acte parce qu'il est criminel, mais il est criminel parce que nous le réprouvons » ; et la criminologie, prise dans son piège moral, n'est que réprobation), laquelle définition a fondé la tradition sociologique interactionniste, la plus heuristique, celle de la déviance et de la stigmatisation, des Sutherland, Becker, Lemert, Goffman, Matza (et même Merton) (cités dans *L'invention...*, p. 67, p. 266, p. 287), etc., est tout bonnement refoulée par la criminologie.

- 6 Celle-ci se construit donc sur un parti-pris anti-sociologique. Par exemple, dans le domaine si sensible des représentations relevant des faits divers, la sociologie pose des questions que la criminologie exclut ; on peut même se demander si elle peut seulement les concevoir. Pourquoi un jogging collectif de sapeurs-pompiers dans un parc parisien ne sera jamais perçu comme un danger, et ce groupe comme un gang de violeurs, alors qu'un récent fait divers pourrait mécaniquement susciter une telle représentation anxiogène ? Le bon sens criminologique rajouterait : et encore, on ne sait pas tout ce qui se passe dans les casernes. Pourquoi les rugbymen récemment agressés à la sortie d'une boîte de nuit ne seront jamais interdits d'entrée de ces lieux, et échapperont toujours à la représentation de fauteurs de troubles potentiels (le bon sens criminologique rajouterait : avec eux il y a toujours des problèmes), laquelle représentation justifie le refus d'entrée quasiment généralisé et systématique de certaines « populations » (cette fois-ci, la criminologie rajoute : « à risques »). La criminologie a intérêt à multiplier les réponses pseudo-scientifiques, basées sur des « caricatures d'opposants » (*L'invention...*, p. 135) et, serions-nous tentés de rajouter, des caricatures de victimes, pour interdire de tels questionnements, qui ruinent sa démarche ; et cultiver les clichés, qui la nourrissent. Alors que la sociologie se doit, elle, de multiplier les questions de ce genre. L'opposition est donc totale.
- 7 La réponse sociologique ne peut être que radicale, puisqu'il n'y a pas de débat scientifique. Les termes « violence » et « criminologie » devraient être systématiquement entre guillemets, pour rappeler le contexte non-scientifique dans lequel ils se déploient. La violence ne peut être qu'inventée, et devrait céder la place à un concept comme celui de processus de violencisation (ce néologisme bloquant les projections spontanées). La criminologie doit céder la place aux sciences criminelles (*Criminologie...*, p. 184). Simple à formuler, le combat scientifique reste cependant très difficile à mener sur le terrain du sens commun et de la politique.
- 8 C'est l'intérêt de la contextualisation indiquée par le sous-titre du second ouvrage, « une controverse française », et par le titre de la troisième partie du premier, « une lecture de l'évolution de la société française ». Mucchielli, en historien des sciences, contextualise la variante française des questions qu'il aborde ; mais que l'on ne s'y

trompe pas, il ne s'agit pas ici de problèmes « franco-français », encore moins de « nationalisme sociologique », pour reprendre des formules qui semblent fières d'écarter l'essentiel, la question de l'universalisme. Partout les « peurs » liées à la « violence » et un « lobby sécuritaire » correspondant se développent ; et le cas français d'hier et d'aujourd'hui parle à tout le monde.

- 9 Les polémiques actuelles autour du lobby sécuritaire tourneraient vite au renvoi dos-à-dos de deux conceptions opposées mais également légitimes, et se réduiraient à des attaques *ad hominem*, si l'éclairage historique de la période 1870-1914, mobilisé par Mucchielli, n'amenait à y voir clair. Il semble même que c'est tout le XIX^e siècle, pas seulement la fin, et pas seulement en France, qui est le siècle du glissement possible de la science vers l'idéologie. Si l'on ne considère que les savants qui ont fait à un moment ou à un autre leurs preuves scientifiques, très nombreux sont ceux qui ont exprimé des opinions politiques et des convictions idéologiques que l'Histoire a jugé *a posteriori* comme nobles ou au contraire condamnables. À la décharge des hommes du XIX^e siècle, les tragédies du XX^e, qui ont mobilisé leur lot de justifications scientifiques, n'avaient pas eu lieu. Prenons seulement deux exemples, cités par Mucchielli (*Criminologie...*, p. 31, p. 47-48 et p. 57), ceux de Henri Joly et de Charles Féré. Ce dernier, médecin, auteur, entre autres, de travaux expérimentaux faisant autorité sur le mouvement, et de réflexions théoriques scientifiques critiques de grande rigueur sur le magnétisme animal co-écrites avec Binet et dédiées à Charcot, est aussi celui qui, au nom de l'impératif de guérison de la médecine, exprime des positions eugénistes forcenées et, ailleurs, un appel à la dictature politique. Quant à Henri Joly, il a publié un ouvrage de philosophie suite à un cours tout à fait novateur sur l'imagination dispensé en 1871, avant d'être classé criminologue, partisan de la peine de mort sans limites puisque rédemptrice. Une sociologie des réseaux, trajectoires, positions et prises de position est nécessaire pour comprendre comment ce passage du scientifique au non-scientifique s'opère concrètement. Cette sociologie, qui doit s'efforcer d'être une socio-histoire des sciences (terme plus précis que celui d'histoire des sciences et, en toute rigueur, le seul dont peuvent se réclamer des sociologues), est jugée complètement légitime et nécessaire pour le XIX^e siècle. Mucchielli la reproduit sur son objet du XXI^e siècle, le lobby sécuritaire français. Sa grande compétence en histoire des sciences compense largement son implication dans la polémique et le manque de distance historique.
- 10 Cependant, la reproduction la plus à l'identique possible de l'analogie entre la situation de la criminologie en France à la fin du XIX^e et au début du XXI^e pourrait l'amener à objectiver plus encore son analyse. Il manque à son ouvrage l'analyse précise du glissement que nous venons d'évoquer à propos du XIX^e siècle. Alain Bauer, le leader du lobby, n'est pas né criminologue. Il aurait peut-être pu assurer le développement dont les sciences criminelles ont besoin ; produire d'excellents travaux comparatifs de sociologie de la déviance, par exemple s'il avait pris la police nord-américaine comme objet d'étude et non comme instrument de sa propre légitimation ; renouveler *in fine* la réflexion sur les liens entre le savant et le politique. Mêmes remarques, par exemple, sur les chercheurs impliqués dans l'entreprise éphémère du CNU 75, la nouvelle section du Conseil national des universités, créée dans les dernières semaines du dernier gouvernement du mandat de Nicolas Sarkozy et aussitôt abrogé par le premier gouvernement de celui de François Hollande (*Criminologie...*, p. 153-158). Comment expliquer le glissement des sociologues Gilles Ferréol (*ibid*, p. 156) et François Védélago (non cité), membres de cette section 75 ? Les questionnements et hésitations sur le

même sujet du chercheur en sciences de l'éducation d'Éric Debarbieux (voir *L'Invention...*, p. 284, et *Criminologie...*, p. 95) ? Ces lacunes dans l'analyse de Mucchielli sur ce point précis permettraient de dépeindre de façon plus objective ce « lobby sécuritaire », qui n'est pas seulement sous l'influence de personnalités réputées proches de l'extrême droite ou affiliées à la franc-maçonnerie. Signalons au passage l'absence totale de mention dans les deux ouvrages (sauf erreur de notre part) d'un autre acteur historique important de ces relations entre sociologie et criminologie : Maurice Cusson. Quant à l'analyse de l'objet Valls (*Criminologie...*, p. 166, p. 182), ministre de l'Intérieur du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, avant d'être nommé Premier ministre, par François Hollande, en mars 2013, dont sont rappelés les liens politiques et familiaux avec Bauer, elle donne à voir un des cas les plus complexes de la sociologie politique des prises de position : sa lutte réaffirmée contre l'extrême-droite, notamment au nom du père (catalan anti-franquiste) se combine avec son soutien au lobby de Bauer dans son ensemble, extrême-droite comprise, non-officiellement désavouée, dont participaient ses propos contre les « roms », lesquels ont pu être jugés comme inédits en France depuis le régime de Vichy (propos que Mucchielli pourra ajouter à la prochaine édition de *L'Invention...*, où la question des roms est évoquée via le « discours de Grenoble » de 2010 du Président Sarkozy ; voir *L'Invention...*, p. 77 et suiv.). L'analogie avec la III^e République ressurgit et montre à nouveau sa pertinence, par la comparaison avec les prises de position, par exemple, des gambettistes républicains et racistes (voir *L'Invention...*, p. 287-288, et *Criminologie...*, p. 42) ; à combiner, dans ce cas précis, avec une sociologie des trajectoires migratoires ambivalentes. La controverse française n'est pas terminée.

AUTEURS

NICOLAS SEMBEL

ESPE / Université de Bordeaux – Centre Émile Durkheim